



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	26
Votants	26
Quorum	14

Date de convocation : 1 avril 2026
Affichage de la convocation : 2 avril 2026
Délibération 2026-04-029
Secrétaire de séance : M. Chris MANIERI-BIGORGNE
Rapporteur : Francis PERRIN

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame **Stéphanie JONIAUX**, Sixième Adjointe,

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, M. Raphaël GELARD, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARIE-BRANGBOUR, Mme Françoise POINSENOT, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Bruno MAYEUR, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, Mme Caroline HECKLY, Mme Malika HADDOU, Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD, Mme Valérie RUINET, Mme Emilie FIN, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, M. Chris MANIERI-BIGORGNE, conseillers municipaux,

Absent :

-

Absent excusé :

M. Jean-Bernard RICHARD mandataire Mme Elodie KACZMAREK
formant la majorité des membres en exercice.

Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU) de l'ESPACE MEDICAL DU CHENE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Stéphanie JONIAUX ;

Le CFU vous est présenté comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	50 800,00	102 624,82	153 424,82
	Recettes réalisées (1)	B	49 769,62	102 031,78	151 801,40
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	159 029,97	110 350,00	269 379,97
	Dépenses réalisées (1)	E	19 225,04	101 762,44	120 987,48
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	30 544,58	269,34	30 813,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	108 229,97	7 725,18	115 955,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	138 774,55	7 994,52	146 769,07
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	138 774,55	7 994,52	146 769,07

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2025 de l'Espace Médical du Chêne, et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

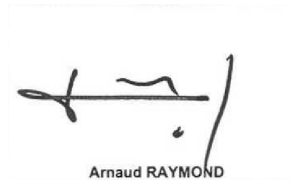
Résultat du vote :

Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 1 / Ne prend pas part : 1

Mise aux voix, la délibération est adoptée.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le 8 avril 2026,

Le Maire
Arnaud RAYMOND,



Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.04.13 18:53:37 +0200
Ref:10800955-16287012-1-D
Signature numérique
Le Maire